



## Pension alimentaire pour un enfant de 18 ans

Par **folette**, le **29/04/2009** à **14:01**

Bonjour,voila mon fils de 18 ans a trouvé un emploi, de remplacement de 1 mois et demie , en cdd, mon ex-mari ayant appris qu il travaille veut arretter le paiement de la pension alimentaire, est- ce qu il en a le droit ou faut -il que mon fils est un emploi stable, par avance merci , de bien vouloir me répondre sur le forum